



EDITION 2018
STOTZHEIM 27-28-29 juillet & BARR 3-4-5 août



MECENAT CULTUREL Nos formules

Partenaire premier

► **DON DE 5000€ soit 2000€** à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt

Vous êtes valorisé sur les réseaux sociaux et dans les relations presse
Votre logo dans la communication du Festival (affiche, programme)
Votre logo sur le site internet www.clairdenuit.fr et hyperlien vers votre site
Votre logo sur la jupe de scène et la banderole sur site pendant le Festival
Accueil à l'Espace Partenaires : 24 bracelets VIP
Valorisation lors des inaugurations
Multi-citations au micro sur scène les 6 soirs
Oriflamme ou support à votre logo à l'entrée du Festival (fourni par vos soins)
Echantillonnage de vos produits (fournis par vos soins) pendant le Festival

Partenaire majeur

► **DON DE 3000€ soit 1200€** à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt

Vous êtes valorisé sur les réseaux sociaux
Votre logo dans la communication du Festival (affiche, programme)
Votre logo sur le site internet www.clairdenuit.fr et lien vers votre site
Votre logo sur la jupe de scène et la banderole sur site pendant le Festival
Accueil à l'Espace Partenaires : 16 bracelets VIP
Valorisation lors des inaugurations
Multi-citations au micro sur scène

► **DON DE 2000€ soit 800€** à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt

Votre logo dans la communication du Festival (affiche, programme)
Votre logo sur le site internet www.clairdenuit.fr
Accueil à l'Espace Partenaires : 10 bracelets VIP
Invitation aux inaugurations
Citation au micro sur scène

Partenaire accompagnateur

► **DON DE 1000€ soit 400€** à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt

Citation dans la communication du Festival (affiche, programme, www.clairdenuit.fr)
Accueil à l'espace partenaires : 4 bracelets VIP
Invitation aux inaugurations

► **DON DE 500€ soit 200€** à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt

Citation sur le site internet du Festival www.clairdenuit.fr

VOS CONTACTS

Josy COUTRET - Marketing territorial - j.coutret@paysdebarr.fr / 03 88 58 52 27

François SERBONT - DGA - f.serbont@paysdebarr.fr / 03 88 58 52 25

Communauté de communes du Pays de Barr - 57 rue de la Kirneck - BP 40074 - 67142 BARR cedex

www.paysdebarr.fr

www.clairdenuit.fr



EDITION 2018
STOTZHEIM 27-28-29 juillet & BARR 3-4-5 août

MECENAT CULTUREL CONFIRMATION DE DON

Le mécénat culturel permet une réduction de 60% du don sur le montant de l'impôt sur les sociétés.

Cocher le montant du don

Partenaire premier	Don de 5.000€ <u>soit 2.000€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt</u>	<input type="checkbox"/>
	Don de 3.000€ <u>soit 1.200€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt</u>	<input type="checkbox"/>
Partenaire majeur	Don de 2.000€ <u>soit 800€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt</u>	<input type="checkbox"/>
	Don de 1.000€ <u>soit 400€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt</u>	<input type="checkbox"/>
Partenaire accompagnateur	Don de 500€ <u>soit 200€ à la charge de l'entreprise après réduction d'impôt</u>	<input type="checkbox"/>

Nom & adresse de l'entreprise mécène :

N° de SIRET :

Nom, fonction du représentant & adresse e-mail :

Date :

Signature & cachet de l'entreprise :

MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT POUR LE 15 MAI 2018 A :

Josy COUTRET – E-mail : j.coutret@paysdebarr.fr

Tel : 03 88 58 52 27 / Fax 03 88 58 52 20

Communauté de communes Pays de Barr - 57 rue de la Kirneck - BP 40074 - 67142 BARR cedex

A réception de cette confirmation, une convention de partenariat sera établie convention à nous retourner signée et accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public. Par la suite, nous vous adresserons le reçu fiscal vous permettant de procéder à la déduction d'impôt.

www.paysdebarr.fr

www.clairdenuit.fr